

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**06 MAI 2026**

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue à la salle du bureau municipale située au 118, rue Principale à 19 h 11 mercredi le 6<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Claude Boivin, Marco Lavoie, Ritchy Godin, Andréanne Lavoie, James Dufour et Sébastien Simard sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Jo-Annie Boulianne.

**2026-05-01**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

**2026-05-02**

**1. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE TRAVAIL ENTRE LE SYNDICAT ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS VISANT L'EMPLOYÉ NO 81**

**ATTENDU QUE** l'entente de travail entre le syndicat et la municipalité visant l'employé no 81 a été présentée aux membres du conseil en séance de travail le 4 mai 2026 ;

**ATTENDU QUE** le Conseil autorise la Mairesse, madame Jo-Annie Boulianne ainsi que la directrice générale, Lise Lapointe à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs l'entente entre le syndicat et la municipalité concernant l'employé no 81 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Ritchy Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise madame, la Mairesse, Jo-Annie Boulianne, ainsi que la directrice générale, Lise Lapointe, à procéder à la signature de ladite entente concernant l'employé no 81.

**2026-05-03**

**2. REFINANCEMENT DU SOLDE DE 94 700 \$ RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 276 AVEC DESJARDINS ENTREPRISES (CAISSE DESJARDINS CHARLEVOIX)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a demandé à Desjardins Entreprises de la Caisse Desjardins Charlevoix le taux

d'intérêt pour le refinancement de l'emprunt relatif au règlement numéro 276, et ce, pour un montant de 94 700 \$ ;

**ATTENDU QUE** le taux d'intérêt est de 5,28 % ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte l'offre de la Caisse Desjardins Charlevoix pour le refinancement de l'emprunt relatif au règlement numéro 276, et ce, pour un montant de 94 700 \$ au taux fixe d'intérêt de cinq virgule vingt-huit pour cent (5,28 %) pour un terme de 5 ans pour chacune des années ;

**QUE** madame Jo-Annie Boulianne, Mairesse, et madame Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, sont mandatées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents relatifs à cet emprunt.

**2026-05-04**

**3. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 45 DE CAMPOR POUR LA RÉDACTION D'UN DEVIS TECHNIQUE – PLAN D'ENTRETIEN DES ÉTANGS AÉRÉS AU MONTANT DE 8 127,00 \$ avant taxes**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a accepté l'offre de services (résolution 2025-03-16) de Campor pour la rédaction d'un devis technique pour un pan d'entretien des étangs aérés ;

**ATTENDU QU'**un premier paiement a été effectué au montant de 3 483 \$ avant taxes à la signature de la proposition de services professionnels ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale soumet à ce conseil le paiement de la facture no 45 de Campor pour la rédaction du devis technique au montant de 8 127 \$ avant taxes ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Sébastien Simard et résolu à l'unanimité des conseils présents :

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture no 45 de Campor pour la rédaction du devis technique au montant de 8 127 \$ avant taxes.

**2026-05-05**

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Sur proposition de Madame Andréanne Lavoie et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 19 h 14.

**MAIRESSE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

**En signant le procès-verbal du 6 mai 2026, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.**